CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE (CPV) du week-end RECONNEXION

Vous avez la possibilité de consulter à tout moment les présentes CPV sur le site www.nature-et-energie.fr

Vous pouvez imprimer ou enregistrer ce document pour archivage.

Nous nous réservons le droit d'adapter ou de modifier à tout moment et sans préavis les présentes CPV. Dans ce cas, les adaptations ou modifications seront applicables à toutes inscriptions intervenant à compter de la publication des CPV modifiées sur le site sur lequel vous effectuerez votre réservation.

I. DOMAINE D'APPLICATION DES CPV – OPPOSABILITÉ

1. L'inscription à l'un des week-end RECONNEXION implique l'adhésion entière et sans réserve de la participante aux conditions particulières de ventes (CPV), à l'exclusion de tout autre document. Ces conditions particulières s'appliquent aux contrats, ainsi qu'à toutes les autres prestations fournies intrinsèquement aux participantes par le lieu du week-end RECONNEXION.

II. CONCLUSION DU CONTRAT

1. Le week-end RECONNEXION s'adresse uniquement aux femmes.
2. La réservation d'un week-end RECONNEXION s'effectue directement via l'envoi d'un mail à l'adresse mail suivante : **contact@nature-et-energie.fr**
3. La réservation d'un week-end RECONNEXION est prise en compte dès signature en ligne du contrat de réservation et du versement de l'acompte d'un montant de 155 € (cent cinquante-cinq euros) ou du paiement intégral du week-end.
4. La réservation devient ferme par le renvoi de la confirmation d'inscription par nos services et définitive lors du paiement total du week-end RECONNEXION.
5. La participante atteste, dans une démarche libre et volontaire, souhaiter effectuer un week-end RECONNEXION encadré par Angélique PERRIN LEGRAND et Flora SIMONI, professionnelles du bien-être, membres de l'association Holys – désignées ici sous le terme « les organisatrices ».
6. La participante atteste, pour ce faire, être en mesure, de participer aux ateliers proposés, être en bonne santé et s'engage à assurer ses responsabilités personnelles et en groupe.
7. Les activités avec quelques contre-indications sont :

 a. La sonothérapie déconseillée :

 -Aux porteurs de pacemakers,
 -Aux personnes atteintes de troubles épileptiques,
 -Aux femmes enceintes de moins de 3 mois ou de plus de 8 mois,
 -Aux personnes atteintes d'otites ou infections sévères de l'oreille.

 Ces contre-indications n'empêchent personne de participer au week-end RECONNEXION, **MAIS** uniquement aux voyages/bains sonores.

 b. Le Breathwork déconseillé en cas de :
 - troubles épileptiques,
 - troubles cardiaques,
 - troubles respiratoires,
 - asthme,
 - maladies graves,

- grossesse,
- et d'antécédents de crises psychotiques ou dissociations non stabilisées.

Ces contre-indications n'empêchent personne de participer au week-end RECONNEXION, **MAIS** uniquement au breathwork.

Le week-end RECONNEXION est ouvert à toutes.

En cas de douleurs, fatigue ou autres inconforts corporels cela nécessitera uniquement à la participante de prévenir la personne en charge de l'atelier. Ces handicaps passagers (ou réguliers) n'empêchent pas de participer au week-end RECONNEXION. Il suffira d'adapter l'exercice afin qu'il soit possible pour chaque participante de réaliser l'exercice proposé d'une autre manière. C'est en cela que ces séjours sont véritablement ouverts à toutes.

8. Il relève de l'entière responsabilité de la participante de vérifier auprès des autorités médicales compétentes que sa condition physique et psychique est compatible avec ce week-end RECONNEXION.

9. La participante certifie ses déclarations étant sincères et véritables et dégage les organisatrices de toute responsabilité à ce sujet. Elle s'engage également à avertir tout changement de situation sur sa santé pouvant survenir avant le séjour.

10. En cas de ronchopathie (ronflement), la participante s'engage à nous prévenir à l'avance afin d'en tenir compte pour la répartition dans les chambres partagées.

11. La participante déclare avoir souscrit un contrat d'assurance couvrant sa Responsabilité Civile Individuelle (en cas de dommages causés à des tiers et/ou au matériel mais aussi instruments de musique, bols de cristal présentés lors de ce séjour). Celle-ci est normalement incluse dans un contrat multirisque habitation disposant d'une clause de villégiature ou une responsabilité civile hors domicile. À défaut, la participante s'engage à souscrire une garantie temporaire pour la durée du week-end sélectionné.

12. Le week-end RECONNEXION ne s´adresse pas aux mineurs de moins de 18 ans.

13. Les animaux de compagnie ne sont pas admis lors du week-end RECONNEXION.

14. Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments et les zones non dallées du site.

III. SERVICES, TARIFS, PAIEMENTS ET FACTURATIONS

1. Les prix sont exprimés en Euros Toutes Taxes Comprises (TTC).

2. Les organisatrices se réservent le droit de modifier les prix à tout moment. Cette modification de prix n'aura aucune répercussion sur les contrats de réservation déjà signés électroniquement.

3. Les organisatrices peuvent proposer des offres promotionnelles sur le week-end RECONNEXION.

4. Le prix valable lors de l'achat concernant le week-end RECONNEXION est le prix affiché sur le site le jour de l'achat qui sera reporté sur le contrat de réservation.

5. La participante règle sa réservation par virement bancaire. Le solde complet du week-end RECONNEXION est à régler en intégralité par virement bancaire au plus tard le 31 août 2027. *Le non-respect du règlement dans les temps impartis vaudra annulation de la part de la participante et les conditions d'annulation seront alors appliquées. (Paragraphe IV)*

6. Pour le week-end RECONNEXION : ces prix comprennent les frais pédagogiques, l'accompagnement par 2 organisatrices ainsi que l'ensemble des activités collectives et les frais d'hébergement en pension complète.

7. Le prix du week-end RECONNEXION ne comprend pas :

 a. Le coût optionnel des prestations individuelles de type *massage ou soins* que la participante pourrait choisir lors du séjour sur place, à régler directement auprès des organisatrices ou des intervenantes externes.

 b. Les transports et trajets entre le domicile et le lieu du week-end RECONNEXION sont à la charge et la responsabilité de la participante. Un retard ou un problème de transport ne constitue pas un motif valable d'annulation.

 c. Les affaires personnelles sont à emmener par la participante.

8. L'hébergement est en chambres triple, double ou individuelle selon l'option choisie.

9. L'hébergement choisi dispose d'infrastructures et d'équipements spécifiquement adaptés aux pratiques proposées ou aux soins.

10. Le week-end RECONNEXION est réservée à 12 femmes maximum. Les demandes de réservations supplémentaires se positionneront en liste d'attente. Les personnes de la liste d'attente seront les premières averties si une place se libère ou si un autre week-end à une autre date est prévu.

IV. ANNULATION / RÉSILIATION

1. Les contrats de réservation du week-end RECONNEXION rentrent dans la catégorie des contrats exclus du droit de rétractation définis par l'article L. 121-21-8 du Code de la consommation. Le délai de rétractation standard de 14 jours n'est donc pas applicable et seules prévalent les termes de ce contrat en cas d'annulation / résiliation.

2. La participante ne peut annuler sa réservation que par **écrit** (courriel : contact@nature-et-energie.fr).

3. Sauf mentions dérogatoires ou accord écrit préalable avec la participante, le **montant de l'acompte n'est ni remboursable, ni échangeable**.

4. Le contrat de réservation signé implique, pour la participante, l'acceptation du versement des frais d'annulation selon les modalités suivantes :

 a. Pour toute annulation par la participante avant le 18 juillet 2027 : les frais d'annulationn correspondent à l'acompte versé, soit 155€ (cent cinquante-cinq euros). Le surplus déjà versé sera remboursé à la participante.
 b. Pour toute annulation par la participante entre le 18 juillet et 31 juillet 2027 inclus, *et ce, quel que soit le motif* :
 i. Les frais d'annulation correspondent à la moitié du montant total du week-end. Le surplus déjà versé sera remboursé à la participante.
 ii. Si le montant versé par la participante, n'atteint pas le montant des frais d'annulation alors la différence à devoir lui sera réclamée.
 c. Pour toute annulation par la participante à partir du 1er août 2027, *et ce, quel que soit le motif* : il n'y aura pas de remboursement, le montant total du séjour est dû.
 d. Tout séjour commencé est dû dans sa totalité.

 e. Exceptions :

 i. Pour toute annulation par la participante pour motifs graves (*maladies empêchant le déplacement, hospitalisation, décès d'un proche pendant le*

séjour), la participante pourra demander, à titre de faveur exceptionnelle, d'être remboursée en intégralité ou partiellement par virement bancaire (*fournir un RIB*) sur présentation d'un justificatif satisfaisant. Cette faculté reste à la libre appréciation des organisatrices.

ii. Pour toute annulation par la participante, les organisatrices peuvent proposer la place annulée aux personnes sur liste d'attente (*s'il y en a*) ou la participante peut trouver elle-même quelqu'un pour la remplacer. Alors si la place est récupérée et réglée par une nouvelle participante, la participante initiale sera remboursée (après le règlement de la participante remplaçante) sauf les frais d'annulation de 155€ (cent cinquante-cinq euros) qui seront conservés.

5. Les conditions d'annulation par la photographe : En cas d'annulation des séances photos individuelles par la photographe elle-même, le montant de ladite activité sera intégralement remboursé à la participante soit 50€ (cinquante euros).

6. Les organisatrices se réservent le droit d'annuler le week-end RECONNEXION et rembourseront alors intégralement les versements de la participante. Les frais connexes engagés par les participantes pour participer au séjour (notamment le transport) ne seront pas pris en charge.

7. En cas de non-respect des règles élémentaires de comportement en collectivité de la part de la participante, les organisatrices se réservent le droit d'interrompre le séjour de celle-ci et conformément au paragraphe VI 2. ci-dessous, aucun remboursement ne sera effectué.

V. ARRIVÉE / DÉPART

1. La participante ne peut revendiquer une chambre spécifique au sein du lieu de séjour.

2. Les lieux sont privatisés pour les participantes au week-end RECONNEXION et mis à disposition à partir de 18h00 le jour de leurs arrivées.

3. Le jour du départ, la participante est priée de bien vouloir libérer la chambre à 10h et les lieux à 14h.

VI. RESPONSABILITÉ PENDANT LE SEJOUR (ACCIDENTS OU ABSENCES)

1. Les organisatrices et encadrantes ne pourront en aucun cas être tenues pour responsable des dommages directs ou indirects et/ou d'un accident survenu au cours du week-end RECONNEXION envers les participantes.

2. Aucun remboursement ne sera effectué lorsque la participante aura déjà débuté le séjour en participant à une ou plusieurs activités. Si la participante ne participe pas à une ou plusieurs activités du programme, elle ne peut pas prétendre à un remboursement partiel.

3. En cas de force majeure, la participante est priée de se rapprocher de son assurance personnelle afin d'envisager un remboursement total ou partiel, si son assurance la couvre pour cette particularité.

4. Les organisatrices ne sauraient être tenues responsables des dommages directs ou indirects subis par la participante lorsque son comportement est à l'origine ou a concouru au dommage qu'elle prétend subir.

VII. RESPONSABILITÉ POUR LES OBJETS APPORTÉS

1. Les organisatrices déclinent toute responsabilité pour les objets personnels apportés par les participantes, en particulier les bijoux, les ordinateurs, les documents et l'argent en espèces. (*Cette liste est non exhaustive*.)

2. Les organisatrices déclinent toute responsabilité pour l'utilisation d'un parking extérieur.

VIII. VIE PRIVEE ET DROIT A L'IMAGE

1. Il est interdit de prendre des photographies, de filmer et/ou faire des enregistrements sonores pendant le week-end RECONNEXION sans demande préalable aux organisatrices.

2. Chacune est tenue de respecter le droit à la vie privé des organisatrices et de toutes les autres participantes du séjour, notamment en ne publiant pas des photos et/ou vidéos sur les réseaux sociaux sans l'accord exprès des participantes.

3. Les organisatrices et la photographe pourront être amenées à faire des photographies et/ou des vidéos pour les besoins de communication. Chaque participante a le droit de ne pas figurer sur les images et/ou vidéos prises pendant le séjour à ces fins. **Faites savoir votre demande via le mail d'inscription afin qu'Angélique PERRIN LEGRAND puisse en garder une trace.**

IX. DISPOSITIONS FINALES

1. Le droit français s'applique aux présentes conditions.

2. Si des dispositions de ces CPV sont devenues caduques ou nulles, les autres dispositions demeurent entièrement valides. De surcroît, ce sont les prescriptions légales qui s'appliquent.

3. Le lieu de facturation est le siège social de l'association HOLYS situé au 31 rue de Cuire – Bâtiment B – 69004 LYON.

4. Le lieu où se déroulent le week-end RECONNEXION, se situe à la Villa Alto dans le domaine du Taillé, 1150 chemin du Taillé, 07200 Vesseaux .

 Les organisatrices ne sont pas propriétaires de ce lieu.